

COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération Conseil Municipal Séance du Mercredi 12 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



L'an deux mille vingt-cinq, et le 12 Mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents: Mesdames LOPEZ Chantal - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès - PAILLES Séverine -GALZY Isabelle - Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric - SOULIE Christophe.

Procuration: Monsieur DE BARROS Claudy donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

016/2025 Subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, les différentes subventions aux associations du village et diverses pour l'année 2025.

ASSOCIATIONS « GABIAN » 2025	Montant 2024	Montant accordé 2025
Association des parents d'élèves ensemble pour eux	500.00 €	NEANT
Association les petits rats	NEANT	500.00€
OCCE	4000.00 €	4000.00€
Boule du Peyrou	600.00€	600.00€
Cercle Occitan	400.00 €	400.00€
Chasseur de sanglier	500.00 €	500.00€
Syndicat de chasse	600.00€	600.00€
Foyer Rural	3500.00 €	3000.00€
FNACA	400.00 €	400.00€
Tennis – Badmington	350.00 €	NEANT
L'amicale des potes âgés	1200.00€	1200.00€
Les chats errants	350.00 €	500.00€
Comité des fêtes	6000.00€	6000.00€
Tutti Inseme 34	500.00€	500.00€
ASSOCIATIONS DIVERSES 2025		The second
Sapeur Pompiers Magalas	250.00€	250.00 €
GDON Côtes de Thongue	50.00 €	50.00€
AMF 34	245.58 €	245.58€
Maires Ruraux de l'Hérault	90.00€	100.00 €
Pierres sèches	200.00 €	200.00 €
CAUE	113.00 €	150.00 €
Syndicat Terroir de Pézenas	200.00 €	200.00 €
UNCCAS	105.00 €	105.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE les montants ci-dessus pour l'année 2025.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif mairie 2025

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit Pour extrait conforme

3 Ho. Le Maire,

Francis BOUTE